

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1877

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Guiniot et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	6 966 714
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	6 966 714
<b>SOLDE</b>	-6 966 714	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 6 966 714 euros les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 2 : « Action européenne » du programme n° 105 : « Action de la France en Europe et dans le monde ».

La contribution de la France au Conseil de l'Europe a augmenté de 14 % entre le PLF 2025 et le

PLF

2026.

Rien ne justifie cette hausse, ni l'inflation en hausse de 2,2 % dans la zone euro.